

TOURNOI DE PECHE DU CLUB NAUTIQUE DU MARIN SAMEDI 27 MAI 2023

REGLEMENT DU TOURNOI

1. Préambule :

Pour être admis à participer au tournoi, chaque capitaine d'équipe doit remplir consciencieusement le « Bulletin d'inscription » obligatoire en mentionnant le nom, prénom, numéro d'immatriculation du Bateau et le nombre de personnes présent sur son bateau. Le capitaine du bateau doit avoir rempli et renvoyé le bulletin d'inscription ainsi que payé le montant des inscriptions pour tous les participants et accompagnateurs au plus tard à la date renseignée sur le bulletin d'inscription, *soit le 31 Mai 2024*. Le capitaine doit également accepter de respecter toutes les règles du tournoi et s'engage à respecter toutes règles de sécurité, ainsi que toutes injonctions données par le comité organisateur en cours de tournoi. Le CNM rédige son propre règlement et prend les décisions nécessaires face à une situation qui n'aurait pas été prévue par le règlement.

2. Responsabilités du Capitaine et accompagnateurs. Tout bateau engagé doit être en état de navigation et avoir à son bord l'armement et le matériel de sécurité réglementaires correspondant à sa catégorie de navigation. La règle du RIPAM et de la division 240 s'appliquent. Le capitaine s'engage à ne pas sortir des limites de la catégorie à laquelle le navire est autorisé à naviguer, et est responsable de toute infraction aux règlements qu'il pourrait commettre. Tous les concurrents participent à l'épreuve sous leur entière responsabilité, à tous les niveaux. Le capitaine doit prendre connaissance du bulletin météo avant le départ. Le capitaine prend la responsabilité d'apprécier à tout moment à partir du départ, sa propre compétence, celle de son équipe et la capacité de son navire à faire face à toutes les situations qui pourront se présenter et prendre toute décision qui s'imposerait. Le bateau doit être assuré par son propriétaire pour ses propres risques et ceux occasionnés aux tiers en responsabilité civile ainsi que pour les personnes embarquées. Selon sa catégorie de navigation en termes de communication, il doit obligatoirement être équipé d'un poste émetteur-récepteur de radio VHF fixe ou portable, d'un téléphone portable et d'un matériel électronique (GPS) lui permettant de donner ses coordonnées exactes. La réglementation pour la prise de poisson lors du tournoi de pêche doit être respectée.

3. Participation numéraire et inscription. Une participation de 30 euros est obligatoire pour tous les participants et accompagnateurs avant le 31 mai 2024. L'inscription et le paiement pour le tournoi se feront au secrétariat ou sur le site du CNM <http://clubnautiquedumarin.com>

4. Comité d'organisation. Ce comité d'organisation est garant et responsable de la bonne marche du tournoi.

Il comprendra :

Le Président du Club

Un responsable et trois adjoints

Un secrétariat aux heures d'ouverture (deux personnes)

Trois personnes compétentes et hors compétiteurs auront la responsabilité d'être jurys, peseurs.

5. Déroulement du tournoi

Type de pêche : traine, jig, spinning, pêche à la verticale

Lieu : La zone géographique de pêche n'est pas limitée. Tous types de navires sont autorisés ; ils devront bien sur être conformes à la réglementation en vigueur pour la pêche (cantonnements et DCP), et à la navigation.

Contact vigie : Lors du tournoi plusieurs possibilités de contacts sont organisées au secrétariat du CNM. Afin d'établir les liaisons avec les bateaux. Soit par poste émetteur-récepteur VHF canal **71** ou numéro de fixe **0596 749 248** ou portable **0696 263 343**.

Départ : Le samedi 08 Juin 2024 de 05 heures du matin à 17 heures. Les bateaux pourront partir de leur mouillage habituel, Les capitaines doivent confirmer leurs départs à partir de 05 heures du matin, afin de valider leurs départs. Tout départ non signalé fait l'objet d'une exclusion. Les bateaux doivent envoyer un message texte Whatsapp ou sms au 0696 263 343. Le message devra préciser le nom du bateau et son numéro d'immatriculation.

Horaires de la pesée : La pesée se fera au CNM à la base nautique vers la douane de 15 heures à 17h30 heures. Au delà, la dite pesée ne sera pas valider. Le poids exprimé est en kg. Les prises présentées à la pesée devront respectés la réglementation en vigueur.

Durée du tournoi : Tout bateau qui ne peut entrer au CNM dans les temps ou qui se dérouté pour n'importe quelle raison, doit aviser le club organisateur, par poste émetteur-récepteur VHF canal **71** ou numéro de fixe **0596 749 248** ou portable **0696 263 343**. Dans tous les cas, il sera disqualifié.

Le Classement - Résultats – Remise des récompenses - Repas. Le classement par poids en kilo cumulée sera appliqué pour le classement général. Des récompenses diverses seront attribuées. Ce moment se déroulera à la base nautique vers la douane à partir de 18h30.

Réclamation : Toutes réclamations devront êtres formulées avant la proclamation des résultats au plus tard une demie –heure après la fin de la pesée, après les décisions du jury sont exécutoires et sans appel

Places à quai : Quatre places à quai seront mises à dispositions des bateaux engagés, une priorité est faite pour les bateaux extérieurs.

Infos divers :

En cas de mauvais temps, le CNM se réserve le droit d'annuler le tournoi. Le CNM représentant du tournoi se réserve le droit de disqualifier les participants qui enfreindront les règles du tournoi. Le tournoi peut être annulé d'office dès l'annonce d'un coup de vent de « force 6 ». Si cette annonce intervient dans le courant de la journée et à l'heure dite de l'annulation, les prises éventuelles restent comptabilisées pour les concurrents.

Il est strictement interdit de faire des échanges de poissons entre embarcation ou équipe. Tous les poissons seront pêchés le jour et pendant les heures du tournoi.

Tous les individus qui auront un comportement inadéquat (discriminations, bagarres, abus d'alcool, drogues et non-respect des lieux ou autres) seront disqualifiés.

Les pêcheurs professionnels sont exclus du tournoi.

Seules les personnes inscrites doivent êtres présentes sur le bateau.

La réglementation en vigueur des prises de poissons devra être respectée. Toute tricherie entrainera une disqualification immédiate des équipes concernées.

6. Réunion avec les participants du tournoi

Une réunion d'organisation avec les participants est prévue *le samedi 01 juin 2024 dans la salle de réunion du CNN de 17 heures à 18 heures 30.*

Le Président du Club Nautique du Marin
Alain MIRANDE